Géomètre Topographe BTP

Activités Connexes : Situations Autres : 11. 11.18 Mise à jour 12/2023

Codes : **NAF** : 71.12A ; **ROME** : F1107 ; **PCS** : 472b ; **NSF ;** 231 n

Les informations fournies sont indicatives, sans caractère obligatoire, et n'ont aucune valeur légale

Situation Travail

Effectue les relevés topographiques du terrain (relief, détails du sol, et du sous-sol) ; à partir desquels les concepteurs établissent leur projet et le bureau d'études prépare les plans d'exécution des travaux.

Dépend du bureau d'études de l'entreprise, d'un cabinet de géomètre expert, ou d'une société de topographie.

Il exerce son activité au bureau et sur site :passe, en moyenne, trois journées par semaine à l'extérieur pour réaliser des relevés topographiques et deux jours au bureau pour calculer et interpréter les mesures prises

Son activité principale consiste à réaliser des levés de terrain et l'implantation des ouvrages sur les chantiers.

PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Il est le collaborateur direct de la direction d'un chantier,

Il intervient aussi aux côtés du conducteur de travaux et produit en collaboration avec celui-ci divers documents tels que les plans d'exécution, les métrés et les attachements des travaux.

Il reçoit les consignes et rend compte, aux conducteurs de travaux, au directeur de travaux ou au chef d'agence.

Il peut être amené à exercer ses fonctions :

- Dans des lieux tels que la montagne, les souterrains, les voies de circulation (routes, voies ferrées, canaux, etc.), les milieux urbains ou ruraux, les égouts, etc….
- Suivant des horaires modulables (contraintes liées à la planification de chantier, aux délais d'exécution, au travail posté, etc.) ;
- Sous des conditions météorologiques et d'environnement exceptionnelles (pluie, neige, froid, chaleur, poussière, bruit, etc.) ;

- Sur des sites éloignés des structures permanentes de l'entreprise (siège, agence, centre de travaux), l'occasionnant de fait à des déplacements de moyennes et longues durées.

- Effectue donc de nombreux déplacements routiers pour se rendre sur les différents sites ; peut être amené à se déplacer à l'étranger.

- Procède aux relevés de terrain, à l'aide d'appareils de mesures topographiques : théodolite, tachéomètres électroniques, laser scanning, **GPS,** et plus récemment avec **un drone**, en n'omettant aucun détail : niveaux d'altitude, arbres, poteaux télégraphiques, murs... ;

- Doit avoir le sens de l'espace, en particulier pour appréhender les reliefs, certains relevés nécessitant une précision au millimètre (ouvrage de génie civil).

-Réalise les opérations topographiques spécifiques et des études en entreprise de travaux publics

- Etablit à partir de ces relevés/ des plans d'implantation d'ouvrages sur ordinateur, en utilisant des moyens de plus en plus sophistiqués : des logiciels de métré, de CAO/DAO (Conception Dessin Assistée par Ordinateur), SIG (systèmes d'information géographique), images satellites (GPS), etc... Qui permettent d'obtenir des relevés plus puissants et de gérer des données plus nombreuses.

- Réalise les implantations sur le terrain à l'aide de repères (marques, piquets…) matérialisant la position et l'emprise de l'ouvrage

- Réalise le phasage du chantier en assurant la continuité dans le temps du positionnement des éléments tant d'un point de vue géométrique que géographique

- En fin de travaux, effectue de nouveaux relevés *pour établir* ***le plan de récolement*** qui permet de vérifier que l'entreprise a réalisé les travaux conformément au projet.

- ***Peut utiliser un drone*** : *pour recueillir des données aériennes en 3D*.
évitant ainsi : le renversement par des engins de chantier, et les chutes avec des relevés en hauteur.

Le géomètre est toujours le premier intervenant lors d'un projet de construction dans le BTP

- Travaille accompagné d'un aide géomètre ; doit faire preuve d'autonomie, mais reste en liaison constante avec différents interlocuteurs : encadrement de chantier, conducteurs d'engins … ;

- Dépend du bureau d'études de l'entreprise, d'un cabinet de géomètre expert, ou d'une société de topographie.

- Rigoureux, précis et méthodique**,** il doit savoir utiliser l'outil informatique, avoir de solides connaissances en cartographie, synthétiser de nombreux documents et données variées pour tirer ses conclusions.

Un géomètre-topographe BTP peut se spécialiser dans le domaine des réseaux enterrés

- **Technicien en détection et géoréférencement de réseaux Codes NSF :** 117, 341, 231 ; **ROME** : F1107 Mesures topographiques ; M1808 Information géographique

Prépare, réalise les opérations de détection et de géoréférencement de réseaux enterrés sur l'emprise d'un projet d'aménagement (urbain ou rural), ou en amont d'un démarrage chantier d'infrastructures ou à l'issue d'un chantier d'infrastructures, en lien avec la réforme anti-endommagement de réseaux

- Evolue en autonomie complète, généralement seul ou en binôme , pour certaines missions nécessitant des moyens humains importants

Son activité se déroule à cinquante pour cent sur le terrain dans une amplitude horaire de travail standard.

Ces missions peuvent nécessiter des déplacements journaliers ou hebdomadaires.

- Organise son activité en tenant compte des contraintes de la mission : circulation routière, accessibilité, relief, isolement, conditions climatiques, délais, risques électriques, etc.

- Prépare son intervention en analysant les informations qui lui sont communiquées, réalise les démarches administratives, défini les méthodes de travail, choisi les matériels adaptés à la mission.

- Collecte des informations auprès des riverains et des agents techniques (gestionnaire de réseaux ou de voiries).

- Détecte les réseaux enterrés, avec un appareil de détection électromagnétique (géo-radar.)

- Réalise un traçage au sol , ou le marquage piquetage des réseaux

- Effectue des levés topographiques avec une station totale et un GNSS.

- Transmet les données pour être traitées au bureau.

-Réalise les plans de réseaux et rédige le rapport de synthèse de la mission confiée pour répondre à la commande passée par le client dans le respect de la réglementation.

Prépare son intervention en analysant les informations qui lui sont communiquées, réalise les démarches administratives, défini les méthodes de travail, choisi les matériels adaptés à la mission.

Sécurise les zones d'évolution, collecte des informations auprès des riverains et des agents techniques (gestionnaire de réseaux ou de voiries).

Dans un second temps, réalise les levés topographiques des réseaux détectés accompagnés de croquis

Lors de certaines missions, il effectue le marquage piquetage et rédige le procès-verbal d'intervention de terrain dans le respect des obligations réglementaires.

De retour au bureau, il restitue l'ensemble des données de détection et de géoréférencement ou produit le plan de récolement au format demandé par le client.

Sa mission se termine par la transmission au chef de projet du rapport de synthèse final.

- Doit posséder :

- ✓ Les habilitations électriques conformes aux travaux visés (B2V H2, BR, B2T EME HAB,
- ✓ L' autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau Concepteur

PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Exigences

- Charge Mentale
- Mobilité Physique : dénivellation , marche en terrain accidenté avec le matériel
- Capacité Réflexion/Analyse
- Co activité
- Conduite VL
- Contact Clientèle et entreprises
- Coordination/Précision Gestuelle
- Déplacement Etranger
- Esprit Sécurité
- Grand Déplacement
- Intempérie : vent, brouillard, neige
- Multiplicité Lieux Travail (suivi de plusieurs chantiers)
- Sens Responsabilités
- Sens Spatial
- Station debout prolongée

.Température Extrême : forte chaleur, grand froid

- Travail en Equipe :
- Vision Adaptée au Poste : vision relief, de loin

Accidents Travail

- Risque Routier : trajet, mission
- Chute Plain-Pied : terrain accidenté, dénivellation
- Chute Hauteur : fouilles
- Renversement par Engin /Véhicule : proximité de voies routières ouvertes à la circulation
- Projection Particulaire : poussière, lors du travail par grand vent

Nuisances

- Risque Psychosocial (RPS) / Stress : délais d'exécution des chantiers ; usage du téléphone mobile et de la messagerie (TIC), horaires, urgences, etc.… ; responsabilité : technique
- Rayonnement non Ionisant : rayonnements naturels (UV soleil) sur chantier
- Risques spécifiques liés au chantier

Maladies Professionnelles

Néant

PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

Mesures Préventives

MESURES ORGANISATIONNELLES :

Principes Généraux Prevention :

Document Unique Evaluation Risques Professionnels (DUERP)

✓ **Outil d'évaluation des risques professionnels - Travail de bureau outil OIRA INRS**

Climat & Risques Professionnels

Intelligence Artificielle (IA)/Impression 3D/BIM BTP/CIM : utilisation drone

Risque Routier VL

Sédentarité Travail/Activités Physiques en Entreprise

Télétravail/Visioconférence

Températures Extrêmes

Travail Isole

MESURES TECHNIQUES :

Aménagement Bureau :

Bon dimensionnement des mobiliers et des équipements de travail, adaptation du poste de travail et du positionnement de la souris, du clavier, de l'écran de visualisation (évitant les reflets), bureau à hauteur variable et pauses régulières pour limiter les risques liés aux positions de travail statiques, limitation des ports de charge archives++ (aides à la manutention) ….

Bureau à hauteur variable « bureau dynamique » permettant une alternance de position assise/debout, permettant de rester physiquement actif tout en travaillant devant un écran ; courtes pauses actives (5') toutes les heures afin de limiter la position assise (marcher, se mettre debout, mobilisation musculaire).

Révolution des espaces de travail tertiaires qu'en est 'il de la prévention ?
Numéro 265 - Revue Hygiène et Sécurité du Travail 12/2021 INRS

Chute Plain-Pied : **cf. Conception des locaux :**

Drones & BTP

Risque Electrique Chantier : technicien en détection et géoréférencement de réseaux

Températures Extrêmes

Travail Isole

PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

MESURES HUMAINES :

Autorisation Intervention Proximité Réseaux (AIPR) : niveau « Concepteur

Equipements Protection Individuelle (EPI) : lors déplacement sur chantier

Information Sensibilisation Hygiène Vie

Formation/Maintien-Actualisation Compétences (MAC-SST)

Formation Utilisation Matériels Lutte Incendie

Possibilité d'utiliser un simulateur de feu en réalité virtuelle, dans un environnement de bureaux. Intégrant de vrais extincteurs connectés (extincteurs à eau et CO2), sans risque pour les exercices et mises en situation, *et limitant la mobilisation sur le temps de travail.*

Habilitation Electrique: technicien en détection et géoréférencement de réseaux

Information/Sensibilisation Rayonnements Naturels (UV)

Sensibilisation Risque Routier

Températures Extrêmes

Suivi Individuel Préventif Santé

OBJECTIFS :

- Informer la personne sur les facteurs de risque du métier, et la sensibiliser sur les moyens de prévention (une fiche métier peut être remise)
- **Tracer ses éventuelles expositions professionnelles passées** (suivi post exposition/post professionnel)
- Préserver sa santé physique et mentale, tout au long du parcours professionnel, afin de prévenir ou réduire les risques psychosociaux(RPS), prendre en compte ***l'impact du télétravail et l'organisation du travail sur la santé***, évitant une ***désinsertion professionnelle*** (cellule dédiée dans le SPST) , *et ainsi contribuer au maintien dans l'emploi.*
- **Participer à des actions de promotion de la santé** sur le lieu de travail, liés au mode de vie (hygiène alimentaire, conduites addictives, bénéfices de la pratique sportive …), ainsi qu'à des campagnes de vaccination et de dépistage
- L'Informer sur les modalités de suivi de son état de santé

MODALITES DE SUIVI :

Permet d'assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge.

Le médecin du travail, avec l'équipe pluridisciplinaire**, est *un régulateur et un ordonnateur du dispositif de suivi préventif adapté au salarié :*** en tenant compte du poste, de la tâche, de l'environnement et de l'individu lui-même.

PRISES EN CHARGE :

- Les examens complémentaires prescrits par le médecin du travail dans le cadre de ce suivi *sont à la charge du service de santé au travail interentreprises.*

- Pour le suivi des travailleurs de nuit *: les examens complémentaires spécialisés sont à la charge de l'employeur* -

Le temps nécessité par les visites et les examens médicaux, y compris les examens complémentaires, est

- Soit pris sur les heures de travail des travailleurs sans qu'aucune retenue de salaire puisse être opérée,
- Soit rémunéré comme temps de travail effectif, lorsque ces examens ne peuvent avoir lieu pendant les heures de travail.

- Les frais de transport nécessités par ces visites et ces examens sont pris en charge par l'employeur ***(si est salarié).***

- Chaque SPSTI (service de prévention et de santé au travail interentreprises) doit proposer une offre *« spécifique »* et adaptée **(D. 4622-27-1).**

  - ❖ Au travailleur indépendant :qui *« peut s'affilier au service de prévention et de santé au travail interentreprises de son choix »* **(article L. 4621-3).**

Il bénéficie *« d'une offre spécifique de services en matière de prévention des risques professionnels, de suivi individuel et de prévention de la désinsertion professionnelle »*.

Cette affiliation devra être au minimum d'un an , et ne pourra pas être renouvelée tacitement **(article D. 4622-27-3).**

  - ❖ Au chef d'entreprise qui peut aussi *« bénéficier de l'offre de services proposée [à ses] salariés »* par le SPSTI auquel adhère son entreprise : **article L. 4621-4,**

Conformément à l'article D 4622-22 du Code du travail, **obligation pour l'employeur** d'informer le SPST de ***la liste des postes à risques pour lesquels un suivi médical renforcé doit être mis en œuvre.***

La liste propre au suivi médical renforcée **est mise à jour tous les ans ,** et doit donner lieu à une consultation préalable du CSE.

- L'article R. 4624-23 du Code du travail donne la liste des risques professionnels

Suivi à l'embauche : *Salarié non exposé à un risque :*

Visite d'information et de prévention (VIP) : organisée par le médecin du travail, visite *qu'il peut déléguer à un professionnel de santé de l'équipe pluridisciplinaire, avec délivrance* ***d'une attestation de suivi, 21/10/2017), (modèle arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017),*** *(dont une copie est versée au DMST)****,*** *si première VIP, création d'un dossier médical santé travail (DMST).*

Cette VIP a lieu -
Dans un délai n'excédant pas 3 mois, ***pour tout salarié***
.

- Si le salarié : a bénéficié d'une VIP ***dans les 5 ans*** ; le salarié intérimaire : ***dans les 2 ans***, ***précédant l'embauche,*** ***l'organisation d'une nouvelle VIP n'est pas nécessaire si :***

- Le salarié occupe un emploi identique avec des risques d'exposition équivalents ; -
Le professionnel de santé est en possession de la dernière attestation de suivi ou du dernier avis d'aptitude ; -
Aucune mesure formulée, ou aucun avis d'inaptitude n'a été émis entre temps.

Tout salarié reconnu travailleur handicapé (RQTH) ; ou titulaire d'une pension d'invalidité, *est orienté sans délai vers le médecin du travail, dans le respect du protocole élaboré* ***;***

Cette nouvelle visite, effectuée par le médecin du travail, a pour objet de proposer, des adaptations du poste ou l'affectation à d'autres postes, si elles sont nécessaires ;
le médecin du travail, ***dans le cadre du protocole élaboré,*** *détermine la périodicité et les modalités du suivi de son état de santé* ***qui peut être réalisé par un professionnel de santé de l'équipe pluridisciplinaire.***

Suivi individuel *Salarié non exposé à un risque :*

- Maximum 3 ans :*si le salarié est :*

- Reconnu travailleur handicapé (RQTH) ; titulaire d'une pension d'invalidité ; travailleur de nuit **;** ***âgé de moins de 18 ans*** **;** ***ou salarié ayant un suivi adapté*** *(*en fonction des conditions de travail, l'âge et l'état de santé du salarié), **selon le protocole établi par le médecin du travail.*** *Les pratiques pourront ainsi être variables d'un service à l'autre**.***

- Maximum 5 ans : si aucune situation particulière.
Avec délivrance ***cliquer*** *:**d'une attestation de suivi, 21/10/2017), (modèle arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017),*** *dont une copie est versée au DMST.*

Risques Particuliers :
- Néant

Risques Autres :
- Risque Psychosocial (RPS) / Stress /TIC
- Risque routier
- Risque électrique : technicien en détection et géoréférencement de réseaux
- Hygiène de vie
- Sédentarité

Examens Complémentaires/Mesures Conseillés :
Aucun examen complémentaire n'est à prescrire systématiquement ; protocole de suivi défini par le médecin du travail (suivi individualisé).

- **Contrôle fonction visuelle (fatigue visuelle) travail sur écran :** efforts d'accommodation (picotements des yeux, floue visuel, sécheresse oculaire, maux de tête …)
  Pour limiter ce risque, il est nécessaire d'adapter le poste de travail : éclairage suffisant, bonne distance entre les yeux de l'opérateur et l'écran, éviter les reflets sur l'écran, etc. …
  Néanmoins ces solutions peuvent être difficiles à mettre en œuvre du fait de la mobilité et de l'utilisation d'écrans mobiles.

Rechercher les effets liés à la lumière bleue des LED :

L'ANSES (rapport 04/2019) souligne que les écrans notamment d'ordinateurs, de smartphones et de tablettes constituent *des sources importantes de lumière riche en bleu,* et confirme **la toxicité de la lumière bleue sur la rétine**, et met aussi en évidence **des effets de perturbation des rythmes biologiques et du sommeil** liés à une exposition à la lumière bleue (exposition, même très faible), notamment via les écrans.

Toxicité de la lumière bleue pour l'œil : peut conduire *à court terme à une baisse de la vue ;* à long terme, une exposition chronique, augmente le risque de survenue *d'une dégénérescence maculaire* liée à l'âge (DMLA).

Concernant les moyens de protection disponibles : tels que les verres traités, les lunettes de protection ou les écrans spécifiques, leur efficacité contre les effets sur la rétine de la lumière bleue est très variable.

Les lunettes spécifiques de protection contre la lumière bleue ont une efficacité de filtrage plus importante que les verres ophtalmiques traités, mais aucun de ces deux systèmes n'est assez efficace pour être considéré comme un équipement de protection individuelle

A partir de 50 ans, la vision devrait être régulièrement surveillée , dans le cadre d'une autosurveillance, ou lors des différentes visites en santé travail .
Grille d'Amsler Surveillance de la macula

Dégénérescence maculaire liée à l'âge :recommandations HAS 10/2022

En cas d'anomalie lors de ce test , adresser la personne rapidement à un ophtalmologiste**, « une semaine maximum »,** indique-la HAS.

Celui-ci procédera à un examen ophtalmologique clinique complet avec examen approfondi du **fond d'œil** et des examens complémentaires, notamment : une tomographie par cohérence optique **(OCT),** voire ***une angiographie.***

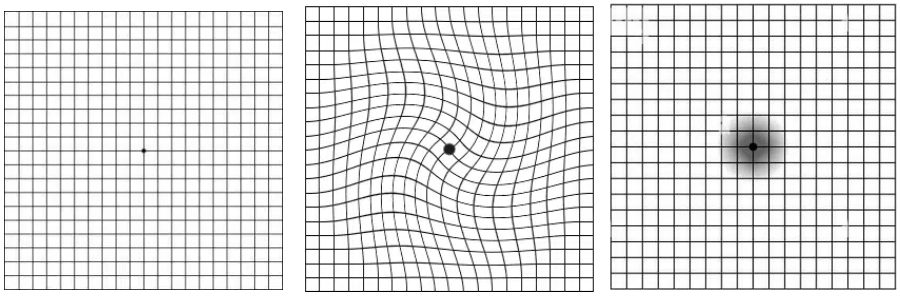

Métamorphopsies Scotome

Recherche d'addictions comportementales :

- ***La techno-dépendance*** est une relation aux nouvelles technologies (TIC) : internet, messageries, téléphones mobiles, réseaux sociaux … ; ces outils sont largement répandus en milieu professionnel.

Leur usage abusif peut devenir problématique, impactant les collaborateurs *maintenus en réseau au-delà de leur temps de travail ;* rappeler le droit à la déconnexion.

- ***Le workaholisme*** est un comportement présenté par une personne qui ressent une pression interne l'obligeant à travailler, et qui ressent un mal-être intérieur, et une sensation de culpabilité lors des périodes d'inactivité.

Le workaholisme entraîne des conséquences importantes :

- ***Sur la santé de la personne*** : somatiques (douleurs musculaires ou intestinales, risque, plus élevé de maladie coronarienne), niveaux plus élevés d'anxiété, d'insomnie, de dysfonctionnement social et de dépression ; c'est également un facteur de risque important de burnout

- ***Sur les collaborateurs*** souvent en conflit avec ce salarié perfectionniste à l'extrême, psychorigide et ne déléguant pas.

Pour le repérage, un questionnaire : **WART**, utilisé en cas de signaux d'alerte tels que l'existence de plaintes somatiques (douleurs musculaires ou intestinales…), de troubles psychiques (anxiété, insomnie, dépression, dysfonctionnement social) , difficulté à s'éloigner du lieu de travail et Co-addictions fréquemment retrouvées : troubles du comportement alimentaire ; surconsommation de substances psychoactives (tabagisme important, mésusage d'alcool).

- **Rayonnements optiques naturels (UV soleil)** : travail sur parc avec engin non fermé : examen dermatologique au niveau des parties découvertes du corps (cou, mains, membres supérieurs) à la recherche de lésions cutanées précancéreuses : lésions croûteuses souvent multiples, plus ou moins érythémateuses, qui saignent facilement après grattage : ***kératoses photo induites***

Se méfier des écrans solaires qui, sont très photo sensibilisants, préférer les vêtements à manches longues, le port de lunettes filtrantes est aussi conseillé.

Rayonnements ultraviolets et risques de cancer fiche repère institut national du cancer 10/2021

- **Veiller :**

- A un Poids Corporel normal (IMC cible de 18.5 à 24.9 kg/m2) : **Calcul IMC**
- Au risque de complications métaboliques et cardiovasculaires :
  - Elevé à partir d'un tour de taille supérieur ou égal à 94 *cm chez l'homme* ; et supérieur ou égale à 80 cm *chez la femme*
  - Significativement élevé à partir d'un tour de taille de ≥102 cm *chez l'homme* ; ≥88 cm *chez la femme*.

Grâce à la normalisation du poids corporel, on note très souvent une amélioration du risque cardiovasculaire

- **Agir contre l'Inactivité physique ou "comportement sédentaire"** qui est la première cause de mortalité évitable dans les pays occidentaux, devant le tabac ; la prévention en ce domaine est très peu développée au niveau professionnel.

Une action d'accompagnement des personnes dans leurs choix de santé, ***par des actions d'éducation,*** est nécessaire++ afin de donner à chacun les moyens de prendre en charge sa propre santé de manière autonome et responsable

Une méta-analyse publiée dans le **Journal of Clinical Oncology en 12/ 2019** a étudié les relations entre l'activité physique et l'incidence de 15 types de cancer chez plus de 750 000 personnes suivies pendant 10 ans.

Les résultats montrent **qu'une pratique hebdomadaire de 2,5 à 5 heures d'activité physique d'intensité modérée** permet de réduire significativement les risques d'apparition de 7 cancers différents sur les 15 étudiés : ***côlon, sein, endomètre (utérus), rein, myélome (moelle osseuse), foie et lymphome non hodgkinien (système immunitaire).***

- **L'inactivité physique** se définit, comme le non atteint : des seuils d'activité physique recommandés : pour un adulte **150' d'activité d'intensité modérée ou 75 'd'intensité élevée/semaine (25' 3 fois/semaine).**

- **Le comportement sédentaire :** se caractérise par une position assise ou allongée en situation d'éveil avec une dépense énergétique inférieure ou égale à 1,5 fois le repos

Testez vos connaissances : activité physique et sédentarité ONAPS 06/2019

Testez vos connaissances : activité physique et sédentarité ONAPS 06/2019

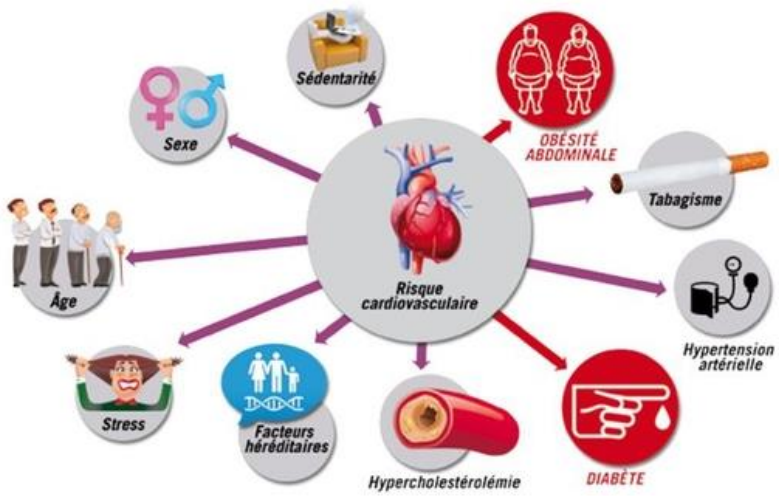

- **Dans le cadre du Suivi Individualisé :**

- Bilan biologique (profil lipidique) et ECG :

- Age > 45 ans *chez les hommes* ; > 55 ans *chez les femmes* :

- Chez le sujet présentant ***des facteurs de risque péjoratifs*** : obésité (IMC > 30), hypertendu et diabétique ; taux de HDL-cholestérol est < 0,60 g/l ;
taux LDL > 1,60g/L
-Chez les sujets présentant ***l'association de 2 de ces facteurs de risques***
    - Tabagisme actif ou sevré depuis moins de 5 ans
    - Hérédité cardio-vasculaire chez un ascendant du premier degré à un âge précoce (avant 55 ans chez le père ou 65 ans chez la mère)
    - Pas d'activité physique régulière
    - Consommation alcool excessive

Les facteurs de risque cardiovasculaires se potentialisent, c'est-à-dire qu'ils s'aggravent l'un l'autre.

Ainsi, l'association de plusieurs facteurs de risque, même de faible intensité, peut entraîner un risque très élevé de maladie cardio-vasculaire.

Ainsi une TA modérée, une petite intolérance au sucre, un cholestérol moyennement élevé, chez un petit fumeur, est un terrain beaucoup plus « à risque » qu'un cholestérol très élevé isolément.

Santé du cœur - Fédération Française de Cardiologie

- Tabagisme :

- **Faire prendre conscience au salarié du coût de sa consommation**

TEST : Le coût de ma consommation

- **Aborder la dépendance au tabac : trois types de dépendance**

Tabac - Les Outils d'évaluation, d'orientation et d'accompagnement Addict Aid :
Tests : Fagerstrom ; Lagrue Legeron ; Demaria Grimaldi Lagrue

Fédération Française Cardiologie : propose des informations pratiques et documentées sur les facteurs de risque cardio-vasculaire.
Tabac Info Services : information sur le tabac ; centre antitabac le plus proche de chez vous

Comité Français Lutte contre Hypertension Artérielle

PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

- Recherche symptômes Epuisement Professionnel (Burn out) :

Le burn-out se traduit de diverses manières, ses signes ne sont pas spécifiques, il s'agit souvent de symptômes de stress chronique :

- **Signes Emotionnels** : tensions nerveuses, humeur triste, peurs indéfinissables …
- **Signes Physiques** : troubles du sommeil, fatigue chronique, vertiges
- **Signes Cognitifs** : diminution de l concentration, erreurs, oublis, difficultés à réaliser plusieurs tâches à la fois…
- **Signes comportementaux ou interpersonnels** : repli sur soi, comportement agressif ou dérive vers des conduites addictives (alcool, drogues, tabagisme accru…)
- **Signes de Démotivation** : dévalorisation de soi, doute de ses compétences, perte de motivation …

Questionnaire d'auto-évaluation de l'épuisement professionnel pour les cliniciens et les patients Marie Peze

Maslach Burnout Inventory comporte 22 questions permettant d'explorer 3 dimensions :

- Sentiment Epuisement Emotionnel : 9 questions (1, 2, 3, 6, 8, 13, 14, 16, 20)
- Déshumanisation : 5 questions (5, 10, 11, 15, 22)
- Degré d'accomplissement personnel au travail : 8 questions (4, 7, 9, 12, 17, 18, 19, 21)

Chaque échelle donne un score, les 3 scores permettent de situer l'état de burnout de la personne

Le MBI, est un outil qui permet d'évaluer la sévérité du Burn-out, de distinguer pour chacune des dimensions, s'il est faible, moyen ou élevé.

Un score élevé aux deux premières échelles et un score faible à la dernière signe un épuisement professionnel

- **Vaccinations :**

Diphtérie/Tétanos/Poliomyélite :(DTP) Revaxis ® à jour : recommandation calendrier vaccinal Français (HAS) : chez l'adulte : rappel tous les 20 ans : à 25 ans ; 45 ans ; 65 ans ; après 65 ans : rappel tous les 10 ans. ; *est souvent sur les chantiers*

- Vaccin anti grippal (si facteurs de risques)

- **Données de Santé :**

La cabine de télémédecine est ***un Dispositif Médical de classe Iia****,* qui garantit aux professionnels de santé : la fiabilité et la standardisation de toutes les données de santé recueillies.

Son architecture est sécurisée (hébergement des données sur une plateforme HDS, conformité RGPD) et l'interopérabilité permet d'interfacer l'outil avec les logiciels métier de santé au travail.

- Bilan de santé autonome : le salarié réalise lui-même, guidé par un didacticiel vidéo, ***en moins de 10 minutes*** :la prise de ses constantes physiologiques : poids, taille, IMC, oxymétrie de pouls (procédure simple, abordable et non invasive pour mesurer la concentration en oxygène dans le sang.), fréquence cardiaque, température, tension artérielle.

A cela peuvent s'ajouter *les tests visuels et d'audiométrie, analyse urines….*

Les résultats sont directement imprimés sur des tickets dans la cabine et transférés sur le logiciel du SST

L'équipe de santé au travail (infirmière, médecin du travail…) dégage ainsi du temps : pour l'Information du salarié sur les risques, la sensibilisation sur les moyens de prévention (fiche métier) ; la traçabilité des expositions professionnelles (suivi post exposition), ainsi que pour la veille épidémiologique.

❖ Téléconsultation Santé Travail :

Téléconsultation

❖ **À la suite de la loi du 02/08/2021** : une expérimentation pour 5 ans, dans 3 régions volontaires , pourra être menée pour autoriser les médecins du travail à :

- Prescrire et, le cas échéant, renouveler un arrêt de travail
- Prescrire des soins, examens ou produits de santé strictement nécessaires à la prévention de l'altération de la santé du travailleur du fait de son travail ou à la promotion d'un état de santé compatible avec son maintien en emploi.

Cette prescription est subordonnée ***à la détention d'un diplôme d'études spécialisées complémentaires ou à la validation d'une formation spécialisée transversale*** en addictologie, en allergologie, en médecine du sport, en nutrition ou dans le domaine de la douleur (décret application en attente parution) .

❖ Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent préalablement au départ à la retraite du salarié

Actions sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent au départ à la retraite du salarié

PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Copyright (© : **Tous droits réservés Prévention Gagnante BTP**

PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Copyright (© : **Tous droits réservés Prévention Gagnante BTP**